



Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 30
Absents : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 33

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 24 juin à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Oscar NAVARRO
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES, Thérèse TRESPEUCH.

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES à Katell ANDROMAQUE, Thérèse TRESPEUCH à Denis BRIANT.

M. Oscar NAVARRO a été élu Secrétaire de Séance.

TRANSFERT DE PARCELLES DE VOIRIE ET ACCESSOIRES À NANTES MÉTROPOLE
DL_2024_06_03

Monsieur LE DUAULT expose :

Certaines propriétés communales encore cadastrées ont été identifiées comme des terrains accessoires à la voirie communale, dont la gestion est désormais de compétence métropolitaine.

Ce transfert permet de simplifier les procédures de gestion et surtout d'entretien de ces terrains repris dans le tableau ci dessous.

Parcelles	contenance en m ²	adresse cadastrale
AL446	148	Pièce de Launay
CA358	41	Le Plessis
AL193	178	rue Antoine de Saint-Exupéry
AL195	191	Pièce de Launay(= rue Antoine de Saint-Exupéry)
AZ137	2258	La Chesnaie (= allée des Pommiers)
AN268	2645	place Dominique Savelli
AH119	4767	avenue du Manoir
AH121	2647	avenue du Manoir

Conformément à l'article L 5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce transfert ne donne lieu à aucune indemnité.

Je vous propose donc d'approuver le transfert de propriété à Nantes Métropole des parcelles reprises dans le tableau figurant ci-dessus, pour intégration dans le domaine public communautaire à titre gratuit.

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Transitions réunie le 11 juin 2024,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1. APPROUVE le projet de transfert de parcelles de voirie et accessoires à Nantes Métropole exposé ci-dessus ;**
- 2. AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance




OSCAR NAVARRO

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,




FABRICE ROUSSEL

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.